

L'an deux mil dix-huit,
Le dix-sept septembre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité à Myon sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre

N° 127/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 10 septembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 septembre 2018,

Objet de la délibération :
Renouvellement ligne de trésorerie

Nombre de membres

- En exercice :	99
- Présents titulaires :	65
- Absents :	
· Dont suppléés :	6
· Dont représentés :	6
· Excusés :	6
· Non excusés :	16
- Votants :	77

Résultat du vote

- Pour :	77
- Contre :	0
- Abstention :	0

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, Mme Chanudet Djamila à M. Chabod Gérard, Mme Petitot Marie-Jeanne à M. Ducret Sylvain, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe
Procuration	Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Guinchard Jean-Pierre par M. Membre Maurice, M. Daudey Louis par M. Deliot Emmanuel, M. Bonnefoi Frédéric par M. Sauget Denis
Suppléé(e)s	
Excusé(e)	Mmes Fietier Danièle & Boucon-Galimard Sabrine, Ms. Bardey Philippe, Nicolet Jean-Paul, Simon Gilles & Bruchon Pierre. Mmes Muller Valérie, Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne, Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Teles Patrick, Doney Jean-Marie, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Paul Jacques & Bourquin Michel
Absent(e)s	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Daniel Pernin, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par délibération du 18 septembre 2017, le Conseil Communautaire autorisait le Président à solliciter et à signer une ligne de Trésorerie d'un montant de 1 000 000€ pour faire face aux dépenses importantes.

Le Président indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de reconduire cette ligne de Trésorerie d'un montant identique car la collectivité n'a pas encore perçu toutes les aides et subventions sur les opérations importantes d'investissement :

- TEPCV,
- gymnase de Quingey,
- phase 11 du castel Saint Denis,
- plan de circulation d'Ornans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180917-127-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2018
Affichage : 15/01/2018

Il est proposé de contracter une nouvelle ouverture de crédit auprès de la caisse d'épargne Bourgogne Franche-Comté via une ligne de Trésorerie interactive, selon les conditions suivantes :

- Montant = 1 000 000€
- Durée = un an maximum
- Taux d'intérêt = T4M + marge de 0.35%
- Paiement des intérêts = trimestriel
- Frais de dossier = 0€
- Commission d'engagement = 0.10%
- Commission de gestion = 0€
- Commission de non utilisation = 0.05% de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédits

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide cette offre de ligne de trésorerie interactive
- Autorise le Président à la signer

Fait et délibéré en séance, le 17.09.18

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Communauté de Communes
Loup Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180917-127-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2018
Affichage : 15/01/2018